

# LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) D'OPÉRATEUR GÉOMÈTRE

*présenté par M. Roger THOMAS  
Professeur au Lycée d'Enseignement Professionnel  
de Saint-Jean-de-Braye — 45800 —*

Le CAP d'opérateur-géomètre sanctionne une formation professionnelle pratique qui permet à son titulaire d'employer ses capacités à l'utilisation :

1 — Des instruments courants de l'exercice de la profession (instruments de terrain et de bureau) pour effectuer les mesures qui lui sont confiées ;

2 — Au bureau, des mesures prises sur le terrain (calcul, report, dessin).

Tous ces travaux sont exécutés sous la direction d'un technicien de qualification supérieure.

L'opérateur-géomètre trouve sa place dans les cabinets de géomètres-experts, dans les bureaux d'études topographiques, les services publics et collectivités locales et dans les entreprises de bâtiment et travaux publics.

## APTITUDES REQUISES

Le CAP d'opérateur-géomètre est délivré à la suite d'un examen à caractère professionnel, basé sur des connaissances générales et techniques.

A l'issue de leur formation, assurée :

- soit par l'apprentissage
  - soit dans le cadre de la formation continue,
- les candidats doivent posséder les connaissances et la formation pratique qui les rendront aptes à participer efficacement à toutes les opérations topographiques de terrain et de bureau.

Dans cette perspective, la formation vise à donner :

- 1 — une connaissance des méthodes et techniques classiques ;
- 2 — les possibilités d'adaptation à l'évolution des méthodes qu'entraînent les techniques nouvelles.

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT

### L'APPRENTISSAGE

#### L'Apprenti reçoit une formation chez l'employeur et au CFA

— L'apprentissage est une forme d'enseignement alterné garanti par un contrat qui a pour but de donner une qualification professionnelle. Il est sanctionné par un diplôme de l'enseignement technique, en l'occurrence le CAP d'opérateur-géomètre.

— C'est une formation professionnelle qui comprend :

- une formation pratique chez un employeur, en général un géomètre-expert ;
- des cours dans un centre de formation d'apprentis (CFA) où l'on reçoit un enseignement général et un complément de formation théorique et pratique (les heures de cours, comprises dans le temps

de travail hebdomadaire, sont obligatoires et payées comme les heures de travail dans l'entreprise.

L'apprenti de moins de 18 ans ne doit pas travailler plus de 40 heures par semaine.

— Les apprentis ont les mêmes avantages sociaux que les autres travailleurs (Sécurité Sociale...).

Leurs parents bénéficient des allocations familiales jusqu'à ce que l'apprenti ait 18 ans.

— L'apprenti touche un salaire minimum de 15 % à 45 % du SMIC du début à la fin de l'apprentissage.

— La carte d'apprenti permet aux apprentis de bénéficier d'avantages identiques à ceux accordés aux étudiants de l'enseignement supérieur.

## QUI PEUT DEVENIR APPRENTI ET COMMENT ?

Le jeune, garçon ou fille qui envisage d'entrer en apprentissage doit être âgé de 16 ans au moins. Cette limite est ramenée à 15 ans s'il sort d'une classe de 3<sup>e</sup>.

Il doit trouver un maître d'apprentissage. L'Ordre des géomètres-experts qui est représenté dans toutes les régions ainsi que l'Agence Nationale pour l'Emploi pourront lui donner des indications utiles.

Un contrat doit être signé entre l'employeur et l'apprenti. Si ce dernier est mineur, ses parents signent avec lui.

Le contrat ne peut être signé que si l'apprenti est en possession d'un "avis d'orientation" délivré par un centre d'information et d'orientation et d'un certificat médical d'embauche.

Il est conclu en général pour une durée de deux ans (trois ans dans certains cas).

L'apprentissage comporte nécessairement une période d'essai de deux mois après la signature du contrat.

La formation des candidats est assurée :

- soit par l'apprentissage ;
- soit dans le cadre de la formation continue (le salarié devra alors s'entendre avec son employeur pour suivre éventuellement des cours de préparation au CAP).

— Quelle que soit la formule choisie, le niveau minimum pour préparer le CAP est celui du BEPC (ce diplôme n'est pas exigé).

## COURS DE PRÉPARATION AU CAP

### MOYENS DE FORMATION

Des cours de préparation au CAP sont organisés par les Centres de Formation d'Apprentis ou les conseils régionaux de l'Ordre des géomètres. Toutes les régions n'en bénéficient pas, mais les candidats isolés peuvent s'inscrire à des cours par correspondance.

**A) LISTE DES CFA PRÉPARANT AU CAP D'OPÉRATEUR-GÉOMÈTRE POUR LA RÉGION PARISIENNE**

CFA du Lycée Dorian  
74, avenue Philippe-Auguste  
Tél. : 370.44.42 (sans internat)  
8 heures de cours par semaine + 10 jours de stage

**EN PROVINCE**

**BORDEAUX**  
CFA du Vigean  
33320 LE VIGÉAN  
(internat)

**NANCY-METZ**  
CFA-LEP rue de Bonsecours  
54000 NANCY  
Tél. : 24.10.40  
(sans internat)

**ACADÉMIE DE LILLE**  
LEP Boulevard des Défenseurs  
59000 LILLE  
Tél. : 52.41.65

CFA du bâtiment rue de Blory  
57000 MONTIGNY-LES-METZ  
Tél. : 68.04.05  
(IG)

**ACADÉMIE DE LYON**  
CFA Unité V  
Groupe Arlès-Dufour  
115, rue Louis-Guérin  
69006 LYON  
Tél. : 89.50.19

**ACADÉMIE DE TOULOUSE**  
CFA du Bâtiment  
rue des Bûchers  
31000 TOULOUSE  
Tél. : 52.88.67

**B) COURS ORGANISÉS PAR L'ORDRE DES GÉOMÈTRES**

Des cours par correspondance de préparation au CAP d'opérateur-géomètre sont organisés par le Conseil Régional de BORDEAUX, Tour 2 000, 1, Terrasse du Front-du-Médoc, 33000 BORDEAUX.

Ces cours n'ont pas qualité pour remplacer les cours qui doivent être suivis par les apprentis dans les CFA.

Ils continuent à fonctionner, d'une part à l'intention des jeunes désirant le CAP d'opérateur-géomètre et qui ne sont pas titulaires d'un contrat d'apprentissage et d'autre part à l'intention des apprentis régulièrement inscrits dans un CFA et qui désirent compléter la formation qu'ils reçoivent dans cet établissement.

Ces cours s'étalent sur deux années.

Renseignements et inscription à l'adresse ci-dessus. (Inscription à prendre chaque mois de septembre).

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

(Annexe I de l'arrêté du 25 juillet 1973 modifié par l'arrêté du 29 octobre 1974)

**FLUX DES DIPLÔMES ET POURCENTAGE DE RÉUSSITE**

Je n'ai pas de résultats nationaux, cependant, en ce qui concerne la région Centre, je donne comme résultats globaux :

- nombre de candidats par an : entre 10 et 20
- pourcentage de réussite au CAP : 40 %.

**FORMATION POST-SCOLAIRE**

On retrouve les mêmes formations que pour les détenteurs du BEP, à savoir :

- le Brevet Professionnel de Chef de Brigade (CNTE) en 3 années (cours par correspondance)
- des stages qui sont organisés à différents niveaux par la profession dans le cadre de la formation continue

**Interventions dans la salle**

**Question :** — *Quels sont les débouchés et la ventilation des auditeurs après l'examen ?*

**Réponse :** — *La profession libérale fournit et réemploie la grande majorité des auditeurs, cependant on retrouve un grand nombre de titulaires du CAP dans les entreprises de travaux publics mais cela après quelques années. Involontairement la profession libérale assure la formation des futurs employés géomètres, chefs de chantier et conducteurs de travaux publics. Cette fuite permanente de personnel s'explique par les salaires plus élevés pratiqués dans les travaux publics.*

	COEFF.	NOTE ELIM.	TEMPS
<b>I — ÉPREUVES PRATIQUES</b>			
1.1 Opérations topographiques.....	5	inférieure à 10 pour l'ensemble	de 6 à 8 heures 3 heures 4 heures
1.2 Calcul topométrique.....	2		
1.3 Report et dessin.....	3		
<b>II — ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES</b>			
2.1 Expression française.....	2	0	1 h 30
1) Résumé ou analyse de texte			
2) Explication de mots ou d'expressions contenus dans le texte.			
3) Développement succinct du tout ou partie du texte permettant au candidat d'exprimer un jugement motivé			
2.2 Mathématiques appliquées.....	2	0	1 h 30
2.3 Technologie et prévention des accidents (oral).....	4	0	30 mn
2.4 Économie familiale et sociale, législation du travail et droit professionnel (oral).....	2	0	30 mn